

CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOOS

-----  
SEANCE DU 13 AVRIL 2026  
-----

CONVOCAATION DU 03 AVRIL 2026  
-----

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

ID : 076-217601160-20260428-D2026\_31-DE



L'an deux mille vingt-six, le lundi 13 avril à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. GRISEL Bruno,

➤ Présents : M. GRISEL Bruno, M. BOURRELLIER Thierry, Mme DEMANGEL Catherine, M. RIANDE Arnaud, Mme LION BOUCHER Patricia, M. LARQUET Daniel, Mme PRIEUR Brigitte, M. ROUX Bruno, Mme JAMELIN Magali, Mme DE LA FARE Claudine, Mme GILLES Séverine, M. LIEUGARD Jean-Dominique, M. POUNGA Elvis, M. GUILMET Maxime, M. DUBOC Cédric, Mme GRISEL Aurélie, Mme OLBRDAD Saadia, Mme REIGNER Anne-Lise, M. DELISLE Grégory, M. TURMEL Johann,

➤ Absents excusés : Mme HALAVENT Sonia, Mme LEMONNIER Sylvie, M. LOGRE Yannick, M. OUINE Thibaud, Mme PEYRARD Jeannie, M. BOTTREL Arnaud, Mme GOODE Virginie,

Pouvoirs donnés conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

Mme HALAVENT Sonia	Pouvoir à	Mme DEMANGEL Catherine
Mme LEMONNIER Sylvie	Pouvoir à	Mme JAMELIN Magali
M. LOGRE Yannick	Pouvoir à	M. DUBOC Cédric
M. OUINE Thibaud	Pouvoir à	M. RIANDE Arnaud
Mme PEYRARD Jeannie	Pouvoir à	Mme BOUCHER Patricia
Mme GOODE Virginie	Pouvoir à	M. GRISEL Bruno
M. BOTTREL Arnaud	Pouvoir à	M. ROUX Bruno

Secrétaire de séance : Mme GRISEL Aurélie

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2026
- Approbation du règlement budgétaire et financier
- Débat d'orientation budgétaire 2026
- Finances- Participation au SICAPER
- Subvention EBMTT
- Règlement intérieur du Conseil Municipal
- Informations diverses

Ouverture de la séance à 20H32

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2026

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le PV de la séance du 31 mars 2026

M. le Maire : Il y a une petite rectification. Dans le point N°14 : Délégation d'attribution du Conseil, il y a une erreur. C'est marqué « vote à l'unanimité », alors qu'il y a 4 abstentions. Donc, ce sera rectifié dans le PV qui sera envoyé à la préfecture.

Avez-vous des remarques sur ce PV ?

Mme REIGNER : C'est la seule

M. le Maire : Oui, mais je m'en suis rendu compte, on ne vous l'a pas renvoyé, je vous le dis directement.

## 2. Approbation du règlement budgétaire et financier

M. le Maire explique que l'article L 1612-30 du CGCT prévoit que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, l'assemblée délibérante doit établir un règlement budgétaire et financier avant le vote de la première délibération budgétaire suivant son renouvellement. Ce document a pour objectif principal de formaliser les principes budgétaires et comptables, de définir les modalités de préparation et d'adoption du budget ainsi que les règles de gestion comptable. Ce présent règlement sera actualisé en cas de besoin en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires.

Vu l'article L 1612-30 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de règlement budgétaire et financier,

Considérant qu'un règlement budgétaire et financier doit impérativement avoir été adopté avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement,

Considérant que le règlement budgétaire et comptable doit obligatoirement prévoir :

- les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement y afférents, et notamment les règles relatives à la caducité et à l'annulation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement ;
- Les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil municipal décide :

- D'approuver le règlement budgétaire et financier tel qu'annexé à la présente délibération.
- D'habiliter le Maire ou son représentant à suivre la bonne exécution de ce règlement.

M. le Maire : Vous l'avez tous reçu. On est obligé de revoter le règlement budgétaire au début de chaque mandat. Donc, c'est un bon petit pavé. Si vous l'avez bien lu, il n'y a plus rien qui vous étonne au niveau du budget.

M. le Maire : Avez-vous des questions ou des remarques, on est là pour ça, sur ce règlement

budgétaire ? Alors, c'est un règlement budgétaire type qui est révisé chaque année. C'est le même qu'on avait il y a 6 ans. C'est le règlement d'un budget primitif.

### 3. Débat d'orientation budgétaire 2026

M. le Maire stipule que l'article L.1612-26 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « le maire présente au conseil municipal [...] un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ».

Conformément à l'article L.1612-26 du CGCT, le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans les 10 semaines précédant le vote du budget primitif, et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales de la municipalité pour son projet de budget primitif 2026 sont définies dans la note de synthèse annexée à la présente délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1;  
Vu le rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité, annexé à la délibération ;

Le Conseil Municipal,

- prend acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2026, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal, et sur la base du rapport annexé à la délibération ;

M. le Maire : Ce n'est pas un vote, c'est un débat d'orientation budgétaire. C'est pour cela qu'il fallait qu'on vote avant le règlement budgétaire et financier, puisque c'est obligatoire. Donc, moi, je vais vous lire le rapport d'orientation budgétaire et on débattera après.

Le préambule, c'est toujours le même, c'est juste un rappel des lois.

M. le Maire fait la lecture du rapport d'orientation budgétaire.

M. le Maire : Voilà pour le débat d'orientation budgétaire qui a été préparé en commun entre moi et Christine qui a beaucoup travaillé dessus. Donc comme son nom l'indique, c'est un débat d'orientation budgétaire donc je vous écoute.

Mme REIGNER : J'ai une question, enfin plusieurs. En 2026, il y a le départ d'une personne à la retraite. C'est mis qu'il y a le non remplacement de cet agent sur la première partie de l'année.

M. le Maire : Oui

Mme REIGNER : Il va être remplacé sur la deuxième partie de l'année ?

M. le Maire : Peut-être, pour l'instant, il n'a pas été remplacé puisqu'on attendait les élections. On attendait de voir pour le remplacer puisqu'il a pris sa retraite à Noël et donc on va voir dans l'année si on le remplace ou pas. Si on fait plus travailler les sociétés extérieures, ça va être un choix que Thierry va étudier.

M. TURMEL : Est-ce que les services techniques sont en sous-effectif ?

M. le Maire : Non parce qu'on a recours aux entreprises extérieures qui coûtent moins cher.

Mme REIGNER : Pour le CCAS, l'analyse des besoins, ça va être fait par qui ?

M. le Maire : Alors on doit pouvoir la faire nous-mêmes ou on peut la faire faire. Il faut que l'on se renseigne. Parce qu'elle peut être faite directement par nous comme elle peut être faite par un organisme extérieur.

Donc si on a le temps, on le fera par nous-mêmes, ce qui permettra de gagner la somme

d'un organisme extérieur. Mais bon, c'est ce qu'on doit faire au début de chaque mandat.

Mme REIGNER : Ça consiste en quoi ?

M. le Maire : Ça consiste en évaluer les besoins sociaux de la commune, tout simplement. Donc c'est ce qu'on sait déjà plus ou moins mais il faut le mettre sur papier, sur un rapport bien défini. C'est par exemple avoir le pourcentage de gens qui sont en difficulté, savoir combien, savoir au niveau des enfants s'il y a des besoins, s'il y a des problèmes de financement et ainsi de suite... C'est juste ça, c'est une analyse du CCAS, du besoin social dans la commune.

M. TURMEL : Ce sera discuté en commission CCAS ?

Oui, c'est ça, c'est la commission CCAS qui décidera de ce qu'elle veut faire et si elle veut le mettre en place. C'est pour ça qu'il y a eu un budget de mis en face s'il y a besoin, puisque le CCAS étant indépendant, c'est lui qui décidera de sa manière de voir les choses.

M. LIEUGARD : J'ai une question sur la dette. Entre 2019 et 2020, on voit une nette diminution et après c'est assez linéaire.

M. le Maire : C'est parce qu'il y avait eu un court terme de fait en même temps que l'emprunt en attendant que le FCTVA revienne. Sur un chantier comme ça, à 3,5 millions, tu avais une très grosse somme de TVA, et comme la TVA, nous ne la retouchons que deux ans après, il y avait eu un court terme de fait pour attendre que la TVA revienne, pour soulager la trésorerie de la commune.

En 2020, il y a eu le remboursement de TVA qui a été fait, 3,5 millions à 20%, ça fait 700 000 de TVA. Donc si tu l'auto-finances toi-même, tu te bloques un petit peu pendant deux ans. Donc on avait fait un petit court terme.

Mme REIGNER : L'étude pour l'école élémentaire ?

M. le Maire : Elle est lancée. On attend le budget pour signer définitivement le devis, puisque je n'ai pas le droit de signer le devis avant que le budget soit voté.

M. TURMEL : Le budget de l'étude ?

M. le Maire : Oui, le budget de l'étude.

Mme REIGNER : On l'avait déjà budgétisé en 2025.

M. le Maire : Oui, mais on ne l'a pas utilisé, il est reporté.

Mais là, il faut que le budget soit voté pour que je puisse le signer. Ils travaillent dessus, mais pour l'instant, ils n'ont pas de budget, de devis de signé réellement.

Mme REIGNER : On aura le résultat quand ?

M. le Maire : Quand ils auront fini et quand on leur aura donné le devis, parce qu'ils ne nous donnent pas le résultat tant qu'on n'a pas signé le devis, c'est normal.

Donc on attend le budget qui sera le 28 avril, je sais qu'ils travaillent dessus parce qu'ils s'échangent des mails.

M. DELISLE : C'est un cabinet unique ?

M. le Maire : Pour l'instant, oui, pour la première partie.

Mme REIGNER : La première partie, elle porte sur quoi ?

M. le Maire : Sur l'étude pour savoir si on peut restructurer ou pas, ou si on part sur du neuf.

Mme REIGNER : Vous pouvez nous rappeler le cabinet ?

M. le Maire : CICLOP.

Mme REIGNER : Le logement Rue de l'Anneau, vous avez une idée de qui ?

M. le Maire : On va le vendre à un bailleur.

Mme REIGNER : Vous n'avez pas encore de nom ?

M. le Maire : Non. Il va être vendu automatiquement à un bailleur, vous savez que c'est l'obligation.

Mme REIGNER : Est-ce qu'on a des montants pour le plan pluriannuel d'Investissement.

M. le Maire : Les montants, non, même si, on a les montants quand même, parce que d'un sens comme d'un autre, on ne pourra pas dépasser notre capacité de remboursement. On n'a pas le montant de l'école, c'est lui qui fera le tout. Parce que c'est surtout ça qui coûtera pendant le plan pluriannuel, c'est ce qui sera le plus élevé, c'est l'école, forcément. Mais pour l'instant, même si on a des idées, on ne peut pas le dire comme ça. Il faut avoir quand

même, disons, du concret sur papier, avant de sortir des chiffres ?  
M. DELISLE : C'est pareil pour les panneaux solaires, vous avez commencé à on commence ?

M. le Maire : Certainement l'école maternelle.

Mme REIGNER : Pourquoi ça n'a pas été fait au moment de la construction ?

M. le Maire : Parce qu'à l'époque, on n'en parlait pas. Il y a huit ans. Ce n'était pas la grande mode comme c'est aujourd'hui.

Mme REIGNER : Et pour l'isolation, on commence par quel bâtiment ?

M. le Maire : On va déjà finir la salle de sport qui se termine et on va certainement passer au niveau du centre socioculturel, puisque les salles des sports le sont déjà. Donc la salle de sport c'est fait, la maternelle c'est fait, le centre de loisirs c'est fait. Il nous reste le centre socio-culturel.

Mme REIGNER : Végétalisation et valorisation du cadre de vie, est-ce que l'on pourrait avoir des exemples ?

M. le Maire : Des exemples, ça prendra en compte la végétalisation de la future cour de récréation, ça prendra en compte les aménagements des mares, puisqu'il reste quand même deux mares à aménager. Ça prendra en compte tout ce qui est chemins ruraux et puis tout ce qui est aménagement au niveau des travaux de voirie, de végétalisation comme on a fait là sur la nationale et comme on a fait sur la place.

Mme REIGNER : Et l'école maternelle, il n'y a pas de projet ?

M. le Maire : Si, on va étudier aussi. Mais il faudra certainement agrandir la cour pour pouvoir la végétaliser.

Mme REIGNER : Dommage que ça n'est pas été réfléchi avant.

M. RIAND : Tout le monde fait des erreurs, le principal c'est de la prendre en compte et de les rectifier. On ne peut pas être parfait partout.

Mme REIGNER : A l'école élémentaire, quand on a enlevé les préfabriqués, on aurait pu mettre un peu de végétation.

M. le Maire : Oui, mais on a enlevé les préfabriqués pour gagner de la surface, parce que c'était le gros souci.

Mme REIGNER : On peut gagner de la surface en végétalisant quand même.

M. le Maire : C'est du passé, maintenant, on passe au futur.

M. DELISLE : Les trottoirs qui doivent être faits dans différentes rues, Rue des Prés, c'est dans quelle rubrique ?

M. le Maire : Ça fait partie du PPI (plan pluriannuel d'Investissement) de la commune au sein de la métropole.

C'est la partie métropole.

M. DELISLE : Parce qu'ils font la chaussée

M. le Maire : C'est sur le PPI. Ce n'est pas sur du financement direct de la commune.

C'est sur la partie que la métropole rétrocède pour les travaux de voirie. Ce n'est pas dans le financement direct. Ce qui est en financement direct par la commune, c'est l'effacement des réseaux et les aménagements de N2 en pistes cyclables. Le restant, c'est du PPI. Tout ce qui est trottoir, c'est PPI.

M. DELISLE : Donc l'aménagement de la piste cyclable qui va jusqu'au collège ?

M. le Maire : Ça sera du N2 certainement ou N1 avec le PPI.

M. le Maire : Bien, on a fait le tour. Donc, il n'y a pas de vote, puisque c'est un débat d'orientation budgétaire. On considère qu'il est clos.

#### 4. Finances- Participation au SICAPER

Le financement des syndicats intercommunaux peut être assuré par des contributions budgétaires de la commune ou par une fiscalisation de cette contribution qui se traduit par un transfert de cette contribution sur la fiscalité des ménages.

Considérant que le Syndicat Intercommunal du Centre Aquatique du Plateau Est de Rouen

(SICAPER) nous informe que la cotisation due par la Commune  
montant de 195 690.00 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19/09/2023 portant adhésion de la  
Commune de Boos au Syndicat Intercommunal du Centre Aquatique du Plateau Est de  
Rouen,

Vu l'arrêté du 26 mars 2024 de M. le Préfet de la Région Normandie portant création du  
Syndicat Intercommunal du Centre Aquatique du plateau Est de Rouen,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal du Centre Aquatique du Plateau Est de Rouen,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 23, Contre : 4, abstention : 0),

Décide :

- De fiscaliser la participation au syndicat qui s'élève pour la commune à 195 690.00  
€ pour l'année 2026. Cette contribution sera directement recouvrée au titre de la  
fiscalité locale sur les contribuables.

M. le Maire : Vous savez que la Commune fait partie du SICAPER, syndicat de la piscine du  
Plateau Est basé à Belbeuf. Tous les ans nous devons faire le choix soit par un financement  
sur le budget de la Commune, soit par la fiscalisation de ce coût de la piscine. Jusqu'alors,  
il avait été choisi la fiscalisation, moi je vous propose de continuer de cette manière, c'est-  
à-dire de laisser la fiscalisation complète de la piscine.

Avez-vous des remarques ou des questions ?

M. TURMEL : Moi j'en ai une, vous avez évoqué tout à l'heure dans le débat d'orientation  
que l'essence coûtait cher pour tout le monde, que ça augmentait fortement, et on a évoqué  
en commission des finances qu'Amfreville la Mivoie avait un certain système de fonctionne-  
ment à ce niveau, et je pense, pour avoir cherché un petit peu, je crois qu'on a autour de  
80% de propriétaires occupants dans la Commune, ça veut dire que 80% payent ce finan-  
cement de la piscine. Est-ce qu'on pourrait faire comme Amfreville la Mivoie, faire moitié-  
moitié ?

A savoir, à l'heure actuelle, par exemple, je paye 200 euros sur ma taxe foncière pour la  
piscine, est-ce que la Commune pourrait prendre 100 euros, et moi je continue à payer 100  
euros.

M. le Maire : Oui la Commune pourrait, mais ça ferait 100 euros que la Commune n'inves-  
tirait pas ailleurs.

M. TURMEL : Oui mais c'est une vraie idée, peut-être pour cette année.

M. le Maire : C'est négociable tous les ans, moi je ne suis pas pour du tout,

M. BOURRELLIER : Amfreville la Mivoie, c'est parce qu'ils ont beaucoup de logements so-  
ciaux.

M. TURMEL : Oui je sais, on en a discuté, il n'y a pas de débat là-dessus, je dis juste que  
ça aurait pu être un geste de la Commune.

M. le Maire : Mais moi je ne suis pas pour du tout, on a toujours fiscalisé, puisque ça fait  
déjà deux ans qu'on fiscalise, moi j'estime qu'on n'augmente pas les impôts d'un autre côté,  
et donc j'estime qu'on doit pouvoir rester là-dessus, de façon à garder une capacité d'inves-  
tissement.

Mme REIGNER : En fait on n'augmente pas le taux, mais pour les propriétaires, au final,  
c'est une augmentation des impôts quand même, il y a une ligne de plus.

M. le Maire : Oui, mais c'est une ligne de plus d'un syndicat, nous on n'a que celui-là,  
d'autres communes en ont plus.

M. BOURRELLIER : Pour information, les communes qui ont bu de l'eau ont voté au début, reviennent

toutes à la fiscalisation cette année, à part Amfreville.

M. TURMEL : La demande en elle-même, elle était juste liée à cette année, puisqu'on va le revoter encore l'année prochaine.

M. le Maire : On le revote tous les ans.

M. TURMEL : Donc cette année, par rapport au prix, on n'a jamais connu ça avant, c'est un prix si important, je pense que ça aurait pu être un geste pour les propriétaires de la commune tout simplement, et l'année prochaine on aurait revoté comme d'habitude.

M. RIANDE : Ça serait un leurre au final.

M. TURMEL : Oui, c'est une dette, ça aurait été une dette, pas un leurre.

M. RIANDE : Oui, mais c'est quelque chose que tu retiens sur le budget de la commune, que t'enlèves sur le fonctionnement en fait.

Mme BOUCHER : Les gens ne vont pas comprendre.

Mme REIGNER : On nous a dit qu'apparemment l'année 2025, ça a été bon pour le financement de la piscine, enfin, il y a eu beaucoup d'entrées dans la piscine.

M. RIANDE : Tant mieux, il y avait tellement de gens réticents, peut-être qu'ils ont réfléchi.

Mme REIGNER : Les 195 690 euros, là, c'est juste pour la construction de la piscine, pour l'emprunt.

M. le Maire : Non, il y a les deux, il y a moitié en fonctionnement et la moitié en emprunt.

Mme REIGNER : Donc sur le fonctionnement, en fait, il y aura une pénalité s'il n'y a pas assez d'usagers.

M. le Maire : Comme dans toute DSP (délégation de service public), il y a une pénalité si le fonctionnement de la piscine n'est pas assez bon, et il y aura une diminution si le fonctionnement de la piscine va bien.

Mme REIGNER : Et cette diminution, elle peut être de combien ?

M. le Maire : On ne sait pas, ça dépendra, on va avoir les chiffres, là, on n'a pas les chiffres, le résultat de 2025. C'est à la prochaine réunion qu'on le saura.

Mme REIGNER : Parce que là, en fait, c'est une prévision ?

M. le Maire : C'est une prévision, on a baissé légèrement, puisque c'est au nombre d'habitants, donc on a baissé légèrement par rapport à l'année dernière. Mais c'est qu'une prévision.

## 5. Subvention EMBTT

Dans le cadre de l'organisation du championnat de France handisport de tennis de table jeunes et vétérans qui se tiendra à Boos les 18 et 19 avril, l'Elan Boésien pour la Maîtrise du Tennis de Table (EBMTT) sollicite une subvention exceptionnelle pour supporter l'organisation de cet évènement.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-Décide d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 3000 €

M. le Maire : Vous savez que ce week end, il y a le championnat de France Handisports de tennis de table qui est organisé dans la commune, par l'EBMTT, l'association de tennis de table, et c'est une très très grosse manifestation, il va y avoir plus de 120 participants handicapés à ce championnat de France, c'est un très gros budget, c'est beaucoup de besoins que ce soit bénévole, ou financier... donc je vous demande si vous êtes d'accord pour verser une aide exceptionnelle pour l'organisation de ces championnats de France à l'entente boésienne de maîtrise de tennis de table d'un montant de 3000 euros.

M. DELISLE : Ils ont sans doute des factures ? Mais oui il n'y a pas de souci.

M. le Maire : Ils ont un budget bien préparé. On aurait dû voter cette subvention bien avant, parce que c'est le week-end prochain, le problème c'est que ce n'a pas été voté, on n'a pas pu, avec les élections on a retardé. Alors c'est l'association qui avance l'argent pour le championnat et nous on donne la subvention à l'association.

M. le Maire : D'ailleurs n'hésitez pas pendant tout ce week-end à venir voir et encourager les jeunes, dont surtout 4 sportifs de BOOS, puisqu'on a 4 handicapés de BOOS qui participent à ces championnats de France, dont Edgar EMPIS.

## 6. Règlement intérieur du Conseil Municipal

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de règlement intérieur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
En application de l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal doit établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le règlement intérieur ci-joint :

M. le Maire : C'est le même règlement qu'il y a 6 ans, il n'y a pas eu grand-chose qui a bougé, on a dû modifier un ou deux points. Les caractères on est passé à 2000 sur les tribunes et on a mis un délai pour les questions aussi. Avez-vous des questions ?

Mme REIGNER : Justement sur l'article avec les 2 000 caractères, c'est avec ou sans espace ?

M. le Maire : C'est avec espace.

M. DELISLE : Oui, mais c'est pour être sûr.

M. le Maire : Oui, c'était 1900 et on est passé à 2000 pour faire un compte rond.

Mme REIGNER : J'ai une question sur les séances du conseil municipal, « elles sont enregistrées, sauf contraintes techniques » ?

M. le Maire : Oui, sauf si l'appareil tombe en panne ou si, là dans cette pièce-là, il n'y a pas de problème, normalement on ne se déplace pas, mais ça peut arriver. C'est beaucoup plus facile pour Christine ensuite pour faire le compte-rendu.

Mme REIGNER : Une transcription de ces enregistrements, ça veut dire quoi ?

Ça veut dire qu'on n'a pas l'intégralité des débats ?

M. le Maire : Non, c'est-à-dire qu'elle remet la totalité dans le compte-rendu, puisque vous lisez le compte-rendu, vous voyez bien que dans le compte-rendu, elle remet l'intégralité des débats, la preuve. On a dit qu'on arrondissait, on ne mettait pas du mot à mot mais le principal, c'est de bien retransmettre chaque question posée, voilà.

Des questions encore ?

Mme REIGNER : Oui, sur l'article où on me demande de transmettre...

M. le Maire : Sur quel numéro ?

Mme REIGNER : L'article avec les 2000 caractères, on nous demande de transmettre, on nous donne un délai d'une semaine pour transmettre le texte, mais on doit transmettre ce texte combien de temps avant la parution du journal ?

M. le Maire : C'est la communication, quand elle vous envoie la demande, c'est qu'elle en a besoin pour la relecture, pour la préparation, elle est prête.

C'est au minimum, souvent c'est 15 jours quand même. Il n'y aura pas moins d'une semaine, ça c'est sûr.

Mme REIGNER : Ce que je veux dire c'est que là par exemple, elle nous l'a demandé pour fin avril, le petit journal il va paraître quand ?

M. le Maire : Mi-mai, un peu plus que mi-mai, le temps qu'elle le mette en page et puis qu'elle l'envoie à l'impression.

Mme REIGNER : La fois d'avant c'était mi-juin.

M. le Maire : Oui, mais là on va essayer d'en faire trois dans l'année, c'est pour ça qu'on passe mi-mai, il y en aura un certainement à la sortie des vacances et puis un avant Noël. C'est pour cela qu'elle a avancé.

M. le Maire : D'autres questions ?

## 7. Informations diverses

### Commissions :

M. le Maire : je vous ai remis la liste des commissions avec les contacts des conseillers, il faudrait changer quelques adresses mail à l'arrière, celles de Mme DEMANGEL et de Mme PRIEUR

### Métropole :

M. le Maire : Nous avons fait l'élection à la métropole du Président de la métropole et des Vice-Présidents, sachez que je fais partie d'un groupe sans étiquette et indépendant. J'ai été indépendant tout le mandat précédent, là je suis toujours indépendant mais dans un groupe qui est sans étiquette et indépendant, tout en gardant la même ligne que j'ai toujours eue : une commune n'a pas à avoir d'étiquette politique. Donc je fais partie du groupe sans étiquette et indépendants.

Mme REIGNER : Quelles autres communes font partie de ce groupe ?

M. le Maire : Sur le plateau il y a Saint-Aubin Celloville, Saint-Léger-du-Bourg-Denis, Darnétal, Saint-Jacques, Fontaine-sous-Préaux, Saint-Martin-du-Vivier, Sotteville-sous-le-Val, Saint-Pierre-les-Elbeuf, Houpeville, Deville-les-Rouen et après c'est surtout des communes des méandres de la Seine : Berville-sur-Seine, Bardouville, Sahurs, les communes de l'autre côté. Nous sommes 26 membres, dont 23 Maires. Le nom c'est : Ensemble, Petites Communes et Indépendants (EPCI).

Pour l'instant nous avons juste élu le Président, les vice-présidents et les membres du bureau. Il y a 15 vice-présidents et 25 membres du bureau.

Voilà pour l'élection, qui ne change pas grand-chose, on reprend les mêmes et on recommence. Parce que les principaux vice-présidents à qui nous avons affaire, c'est les mêmes, pour les transports, c'est toujours Cyril Moreau, le sport c'est toujours David Lamiray...

Nous avons une place de vice-président, c'est Sophie Boucquiaux, la maire de Saint-Léger-du-Bourg Denis qui s'occupera des relations du personnel des communes avec la Métropole. Enfin, une place qui ne va pas embêter grand monde, comme ça ils vont être tranquilles. C'est de bonne guerre, il a une large majorité, donc il fait ce qu'il veut.

### Commissions :

M. le Maire : Il y a eu la commission des finances, puisque ça il fallait la faire.

Sinon, le centre de loisirs aussi a été mis en place. Pour les autres commissions, des réunions auront lieu bientôt, parce qu'il faut les faire assez rapidement, ça tombe mal, parce qu'il y a les vacances. Mais bon, c'est juste l'installation des commissions. Après, les commissions pourront se réunir pour travailler correctement. Dès qu'elles le voudront.

M. TURMEL : Est-ce qu'on a une date pour la commission CCAS ?

M. le Maire : Non, parce qu'on attend les résultats des organismes extérieurs, qui n'ont pas encore donné leurs membres. On en a un, mais pas le deuxième. On attend de savoir si, oui ou non, ils nous mettent un membre.

### Conseil Municipal :

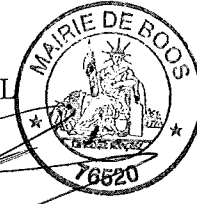
Le Prochain conseil municipal, ce sera le Mardi 28 avril avec le vote du budget.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21H22.

Le Maire,

Bruno GRISEL



La secrétaire,

Mme GRISEL Aurélie